

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

**CORPS DEPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS**

ETAT – MAJOR LOUIS PINTON
RN 151 - ROSIERS
36130 MONTIERCHAUME

☎ : 02 54 25 21 00
E-Mail : contact@sdis36.org

N/REF : 2022/PRS/ **4310** /FLC/AJ
Affaire suivie par le Lieutenant 1^{er}cl Le Clézio (Tél. 02 54 25 20 29)

Montierchaume, le

09 SEP. 2022

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

A

Monsieur le directeur
D.D.T de l'Indre
8 rue du Gaz – BP 117
36200 ARGENTON SUR CREUSE
(Affaire suivie par Nicole DESAIX)

OBJET : Installation d'un parc solaire flottant - Complément d'information apporté par le porteur de projet en lien avec l'avis du SDIS en date du 22 juin 2022 – ENERGIE PARNAC SAS – M. BALES Vincent - communes de Parnac et de Saint-Benoît-du-Sault .

REFER. : Votre dossier reçu le 16 mars 2022, complément d'information reçu le 22 août 2022.

N° P.C. : 036 150 22 S0002 – 036 182 22 S0001

Par votre demande citée en référence, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre (SDIS) a l'honneur de vous informer que les modifications apportées par le porteur de projet concernant l'installation du parc solaire flottant sur les communes de Saint Benoît du Sault et de Parnac sont conformes à l'avis du SDIS émis en date du 22 juin 2022.

Pour mémoire, je vous rappelle les principales préconisations :

- **Réaliser à minima** une voie d'accès **sur site**, de 5 mètres de large stabilisée et débroussaillée sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre.
- **Maintenir** une distance minimale de **20m** entre le dernier panneau photovoltaïque et la berge ou le merlon.
- **Surélever** les onduleurs d'au moins 20cm au-dessus du niveau de l'eau.
- **Prévoir** un ancrage pouvant s'adapter à la variation de la hauteur d'eau lors des crues.
- **Mettre en place** une zone d'aspiration permanente de 32m² permettant aux engins de secours de s'alimenter.
- **Mettre en place** une bouée couronne avec ligne de jet au niveau de la plate-forme de mise à l'eau.

Les services du SDIS restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur

~~Pour le directeur départemental,
le directeur départemental adjoint~~

Colonel Bruno POIX,